

OPERA NATIONAL DU RHIN

Convention de partenariat et de financement

2021

Entre, d'une part :

- ♦ **La Collectivité européenne d'Alsace**, représentée par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 10 mai 2021,

ci-après désignée sous les termes « la Collectivité européenne d'Alsace » ;

Et, d'autre part :

- ♦ **L'Opéra National du Rhin**, représenté par sa Présidente, habilitée par délibération du 1^{er} mai 2018, 19 place Broglie 67000 STRASBOURG,

ci-après désigné sous les termes "l'Opéra du Rhin" ou "l'Opéra" ;

* *

*

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53,

Vu le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,

Vu le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, sur la base duquel la présente convention intervient,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L 1111-4 selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre les communes, les départements et les régions,

Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-6-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 : politique de la Culture et du Patrimoine ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 relative au Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin de 1978,
Vu le projet portant sur la mise en œuvre d'actions pédagogiques et culturelles en Alsace proposées par l'Opéra National du Rhin en 2021,
Vu la demande de l'Opéra National du Rhin en date du 16 février 2021,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Opéra National du Rhin, organisé en Syndicat Intercommunal avec les Villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques.

Le projet artistique et culturel de l'Opéra vise à conforter la vocation européenne de l'Opéra et *"en faire un lieu majeur de la scène lyrique européenne"*.

Soucieux d'ouvrir ses portes au grand public, l'Opéra National du Rhin mène de nombreuses opérations en direction de publics diversifiés notamment en participant ponctuellement à des dispositifs européens ou nationaux ("Tous à l'Opéra") ou en menant régulièrement des actions spécifiques (portes ouvertes, visites guidées, stages, ateliers de découvertes...).

Son ancrage territorial à Strasbourg, Mulhouse et à Colmar lui permet d'inscrire son action dans les territoires de l'Alsace, en s'appuyant sur des établissements culturels, d'enseignement, de santé ou de solidarité.

La Collectivité européenne d'Alsace, à travers sa politique culturelle, recherche l'accessibilité de l'offre culturelle sur les territoires pour tous les publics, notamment les jeunes, dans la logique de sa stratégie de réussite éducative déclinée dans le Plan de Réussite Educative pour Tous.

Dans le cadre du présent accord, elle apporte son soutien à l'Opéra National du Rhin pour la mise en œuvre d'actions pédagogiques et culturelles en Alsace en 2021.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les modalités d'attribution et de versement de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Opéra National du Rhin, destinée à soutenir la mise en œuvre d'actions pédagogiques et culturelles en Alsace, en 2021 (annexe 1).

ARTICLE 2 – ORIENTATIONS CULTURELLES DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET ACTION CULTURELLE ET PEDAGOGIQUE DE L'OPERA DU RHIN (ANNEXE 1)

Les orientations culturelles de la Collectivité européenne d'Alsace visent à favoriser l'accès à la culture d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires en encourageant toute initiative contribuant à :

- l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (collégiens, personnes âgées, relevant de dispositifs de la solidarité...),
- la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

L'Opéra National du Rhin, dans le cadre de son action culturelle et pédagogique, recherche l'accessibilité de sa scène et une compréhension facilitée des arts lyrique, dramatique et chorégraphique par un large public. Dans cette perspective, ses principaux objectifs sont de :

- provoquer la rencontre autour d'un spectacle entre les arts et le public, susciter des interrogations, des surprises ;
- participer à l'éducation artistique et culturelle, notamment des plus jeunes et les sensibiliser tant au grand répertoire qu'à la musique contemporaine ;
- soutenir l'éducation musicale et artistique délivrée dans le cadre scolaire ;
- initier les publics de demain en leur proposant une culture du spectacle vivant ;
- répondre de manière toujours plus satisfaisante à sa mission de service public.

Au titre de l'action culturelle et pédagogique qu'il met en œuvre en Alsace en 2021, l'Opéra National du Rhin répond aux orientations culturelles de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE ET MODALITES DE VERSEMENT

Après examen du budget prévisionnel 2021 de l'Opéra National du Rhin (annexe 2), une subvention maximale de 28 000 € (vingt-huit mille euros) est accordée par la Collectivité européenne d'Alsace à l'Opéra National du Rhin au titre de sa participation à la mise en œuvre d'actions pédagogiques et culturelles en Alsace (annexe 1), notamment en direction des publics relevant des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette subvention correspond à 0,13 % du budget prévisionnel 2021 de l'Opéra National du Rhin arrêté à la somme de 21 726 611 €.

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par l'Opéra National du Rhin pour réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les projets à dimension pédagogique et culturelle en Alsace, visés à l'article 1 et détaillés en annexe 1.

L'octroi de cette subvention ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit de la Collectivité européenne d'Alsace.

Modalités de versement :

La participation financière au titre de l'exercice 2021 sera versée sous réserve du respect des dispositions de la présente convention par l'Opéra National du Rhin et du règlement budgétaire et financier départemental en vigueur.

La subvention fera l'objet d'un versement unique au cours du second semestre, au vu de la présentation du compte administratif de l'année N-1.

Si le montant des dépenses réelles attestées par l'Opéra National du Rhin est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans son budget prévisionnel, la subvention

versée par la Collectivité européenne d'Alsace pourra être réduite à due concurrence par décision du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services de la Collectivité européenne d'Alsace, sera notifié à l'Opéra par courrier du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'Opéra devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu de la subvention qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par l'Opéra National du Rhin est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de l'Opéra National du Rhin :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire 06 70 58
BDF Strasbourg	30 001	00806	C 672 0000000	56	Trésorerie principale Strasbourg

Il sera effectué par prélèvement sur l'opération P162O012 Imputation : (1233) 65-657348-311 du budget départemental 2021.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Bas-Rhin.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION ET VALIDITE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Elle demeurera en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations des parties et ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE L'OPERA

L'Opéra National du Rhin s'engage à :

- faciliter le contrôle par la Collectivité européenne d'Alsace de la réalisation des actions subventionnées, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- alerter la Collectivité européenne d'Alsace sans délai par courrier en cas d'inexécution ou modifications des conditions d'exécution de la présente convention,
- aviser la Collectivité européenne d'Alsace de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, sa direction administrative, ses coordonnées (postales, bancaires...),
- faire mention du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées avec la mention « avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace »,
- associer la Collectivité européenne d'Alsace aux manifestations, spectacles ou événements relevant de la subvention départementale,

→ fournir à la Collectivité européenne d'Alsace:

avant le 1^{er} septembre 2021 :

→ le compte administratif du dernier exercice et le compte d'emploi de la subvention attribuée en 2020

avant le 31 décembre 2021 :

→ le compte rendu moral et financier du volet alsacien de son action culturelle et pédagogique, réalisée en 2021

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Collectivité européenne d'Alsace pourra suspendre le versement de la subvention, voire en demander le remboursement dans les conditions précisées à l'article 6.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par l'Opéra National du Rhin sans l'accord écrit de la Collectivité européenne d'Alsace, ou de retard significatif dans son exécution, la Collectivité européenne d'Alsace pourra suspendre le versement de la subvention, voire diminuer son montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par l'Opéra National du Rhin, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La Collectivité européenne d'Alsace devra en informer l'Opéra National du Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que l'Opéra National du Rhin ne soit mis en demeure, par la Collectivité européenne d'Alsace, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 3 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

la Collectivité européenne d'Alsace se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect, par l'Opéra National du Rhin, de l'une des clauses de la présente convention dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par la Collectivité européenne d'Alsace, envoyée par lettre

recommandée avec accusé de réception, l'Opéra National du Rhin n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par la Collectivité européenne d'Alsace sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation de l'Opéra National du Rhin en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, la Collectivité européenne d'Alsace pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention déjà versée, selon les modalités précisées précédemment pour les sanctions (examen des justificatifs présentés par l'Opéra, information de celui-ci par lettre recommandée avec accusé de réception).

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

L'Opéra National du Rhin met en œuvre les actions visées à l'article 1 sous sa seule responsabilité. En aucun cas, la responsabilité de la Collectivité européenne d'Alsace ne pourra être recherchée à raison de ces actions, pour lesquelles il lui appartient de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 10 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à un (1) mois.

ARTICLE 11 – AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention comprend 11 articles et 2 annexes. Elle est établie en deux exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar, le

Pour l'Opéra National du Rhin
La Présidente

Pour la Collectivité européenne d'Alsace
Le Président

Cécile STRIEBIG-THEVENIN

Frédéric Bierry

l'action

pédagogique et culturelle

Avec le soutien financier du ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, de la Ville et Eurométropole de Strasbourg, des Villes de Mulhouse et Colmar, du Conseil régional Grand-Est et du Conseil départemental du Haut-Rhin.



Le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et la Direction régionale des affaires culturelles de la Région Grand-Est soutiennent ces actions pédagogiques. Le département jeune public de l'Opéra national du Rhin est membre de Opera Europa.



LES MECÈNES DU JEUNE PUBLIC

- ENGIE direction institution France et territoires
- Rive Gauche Immobilier
- R-GDS

LES PARTENAIRES DU JEUNE PUBLIC

- Association Tôt ou t'Art
 - Centre chorégraphique de la Ville de Strasbourg
 - Centre de formation des musiciens intervenants
 - Conservatoire de Strasbourg et de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg - Haute École des arts du Rhin
 - Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Mulhouse
 - CANOPé Académie de Strasbourg
 - CROUS
 - INSPE d'Alsace
 - Jardin des Sciences
 - Librairie Kléber
 - Librairie La Bouquinette
 - Librairie du MAMCS
 - Médiathèques de la Ville de Strasbourg - Eurométropole
 - Musées de la Ville de Strasbourg
 - Musée Unterlinden
 - Musée de Mulhouse Sud-Alsace
 - Université de Strasbourg
 - Université de Haute-Alsace
 - Université de Lorraine
 - Bibliothèque européenne d'Alsace
- et de nombreuses associations étudiantes, sociales et structures culturelles.

À consulter régulièrement operanationaldurhin.eu
rubrique jeune public

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
---------------------------	---

L'ACTION PÉDAGOGIQUE	6
-----------------------------------	---

UN DISPOSITIF ÉLABORÉ	6
UNE SENSIBILISATION LARGE	8

L'ACTION CULTURELLE	16
----------------------------------	----

LE MILIEU HOSPITALIER	16
LE LIEN AVEC LES AINÉS	17
LE MONDE DU HANDICAP	18
LE SECTEUR SOCIAL	19
LE PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION	21

Contacts	22
-----------------------	----

introduction

L'Opéra national du Rhin est une structure culturelle de renommée internationale qui a les moyens d'une action régionale forte par son ancrage dans les trois villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Il défend avec passion sa politique culturelle et favorise l'accès du plus grand nombre au spectacle vivant, notamment celui des plus jeunes. Cette mission pédagogique se double d'une mission sociale : l'action culturelle s'ouvre à des associations attachées à des publics éloignés. Il s'agit donc d'accompagner ces nouveaux publics dans leur découverte des arts lyrique et chorégraphique en leur donnant des moyens d'appréhender ces univers souvent méconnus. L'Opéra peut être un point de rencontre, tant pour les domaines artistiques qu'il touche, que pour les activités artisanales qui lui sont spécifiques : ateliers de décors, de costumes, de perruques et accessoires qui sont des faire-valoir pour ceux qui sont invités à découvrir la Maison.

Les contacts noués au niveau de l'action pédagogique et culturelle débouchent sur des projets de natures variées, avec des établissements scolaires, des associations, des centres socio-culturels ou encore les centres d'accueil pour enfants. Des projets solides et pérennes, c'est notre volonté et la preuve de l'engagement profond de l'OnR et de son implication dans la vie de la Cité.



Crédit photo : Klara Beck

La saison 2020-2021 à l'heure de la Covid 19

Cette saison a été marquée par le surgissement de ce virus qui a bouleversé les vies de chacun. L'OnR est entré en résistance et a poursuivi ses missions auprès des publics en s'adaptant autant qu'il le pouvait. Si la 1ère vague nous a quasi immobilisés avec l'arrêt complet de l'activité de la Maison, durant la 2ème vague, comme les répétitions, grâce à un protocole sanitaire très strict, pouvaient avoir lieu, des solutions alternatives ont été mises en œuvre : captation des spectacles et diffusions sur les réseaux numériques, visites virtuelles de l'Opéra en visioconférence, rencontres virtuelles avec les professionnels de la maison, etc... L'action pédagogique et culturelle a évidemment été impactée dans sa forme habituelle. Mais nous avons gardé le lien vivant avec les structures.



Crédit photo : Klara Beck

l'action pédagogique

Le spectre du jeune public est large : de l'école maternelle à l'université en passant par des structures de formations professionnelles. Il peut s'étendre par ricochet aux enseignants, au personnel d'encadrement ainsi qu'aux parents qui, parfois, découvrent eux aussi la richesse des arts lyrique et chorégraphique.

Les objectifs sont pluriels :

- Provoquer la rencontre entre artistes et jeunes spectateurs ;
- Susciter chez eux des surprises, des interrogations et développer leur esprit critique ;
- Former et initier le public de demain ;
- Permettre au public dit sensible de s'appropriier ces formes d'art ;
- Répondre de manière toujours plus satisfaisante à la mission de service public de l'Opéra national du Rhin.

En permanent questionnement à partir des expériences passées sur les projets à venir, le département jeune public de l'Opéra national du Rhin s'engage de saison en saison à faire de nombreux jeunes specta(c)-teurs des adeptes éclairés de l'opéra et du ballet et, nous le souhaitons, le public de demain.

UN DISPOSITIF ÉLABORÉ

les outils pédagogiques

Différents documents pédagogiques, accessibles en ligne, sont mis à la disposition des enseignants pour poser la première pierre à l'édifice d'une découverte de l'Opéra.

les dossiers pédagogiques

Les dossiers de présentation des spectacles comportent un résumé de l'argument et des thèmes et activités à exploiter selon les niveaux.

Un dossier préparatoire pour chaque visite est proposé : théâtre, ateliers de décor, réserve de costumes, Ballet et Centre chorégraphique national y sont décrits de façon complète et détaillée. D'autres dossiers sont également disponibles tels que : « Les costumes et leurs secrets », « La confection d'un costume », « Assister à une répétition », « Les étapes traditionnelles de réalisation d'un opéra », « Les Muses de l'Opéra », « La voix à l'Opéra » ou « L'éclairage à l'Opéra ».

L'ensemble de ces dossiers, dont la collection s'étoffe au fur et à mesure, a pour objet d'accompagner les enseignants dans leur démarche et représente un apport important pour tous les curieux.

les fiches métiers

Ces fiches qui présentent divers métiers de l'OnR s'inscrivent dans le même objectif que celui des dossiers pédagogiques.

les valises pédagogiques

La valise « décors » : une maquette de scène à manipuler et des extraits de vidéos permettent l'approche de la fabrication des décors et leur utilisation sur scène.

La valise « toile peinte » : présentation des outils et des techniques qu'utilise le peintre en décors.

La valise « costumes » contient des échantillons de tissus et des outils, des costumes et des maquettes à exposer. Ces valises pédagogiques ont été conçues afin de mieux comprendre les étapes de la réalisation d'un spectacle, le fonctionnement d'une scène, de la machinerie de théâtre...

les dvd et cd

«Mille et un métiers d'Opéra», «Deux voix, deux chanteurs», «Enquête sur la glotte», «Le Danseur» et trois autres volumes constituent une compilation de reportages réalisés sur les métiers et les ateliers de l'Opéra à laquelle s'ajoute une interview de Mireille Delunsch, une chanteuse lyrique qui présente son métier.

les éditions pédagogiques

Quatre documents bilingues (français / allemand), ont été réalisés en collaboration avec l'INSPE d'Alsace, la Pädagogische Hochschule de Karlsruhe et le CRDP d'Alsace. ils permettent une aide au montage d'un projet pédagogique par des propositions pratiques.

Les livres édités par l'Opéra

«Enquête à l'Opéra» et «Le Métier de Mathis» abordent, au fil d'une histoire, les métiers de l'Opéra. Ont également été édités «Ali Baba», «Aladin», «Le Chat botté», «Blanche-Neige», «Cendrillon», «La Belle au bois dormant» et «Amirah ou la Princesse intrépide» pour accompagner les enseignants dans leur approfondissement de l'œuvre.

les parcours pédagogiques

Au-delà des divers supports exposés ci-dessus, le département jeune public propose d'enrichir les parcours pédagogiques en fonction du projet et du niveau des élèves. Il est envisageable de :

- Visiter l'Opéra de Strasbourg, La Filature ou le Théâtre de la Sinne à Mulhouse ou encore le Théâtre municipal de Colmar ;
- Visiter le Centre chorégraphique national à Mulhouse ;
- Visiter les ateliers de fabrication de décors et la réserve de costumes à Strasbourg (quartier de la Meinau) ;
- Assister à une répétition d'opéra, de danse ou à la classe du Ballet à Strasbourg, Colmar ou Mulhouse ;
- Bénéficier d'une intervention en classe d'un artiste du Chœur ou de l'Opéra Studio ;
- Organiser une intervention ou un atelier de pratique avec un danseur spécifiquement formé dans le cadre d'un projet autour du Ballet.

les projets

Ils peuvent s'étendre sur un, deux, trois trimestres ou, pour certains, sur plusieurs années et concernent une classe, une école ou un Réseau d'Éducation Prioritaire. Les projets sont variés et uniques. La diversité des activités et des métiers de la maison sont autant de clés d'entrée pour initier les nouveaux publics à la découverte du monde de l'Opéra.

À l'exception des billets pour le spectacle (tarif scolaire), les activités proposées sont gratuites.

UNE SENSIBILISATION LARGE

les Réseaux d'Éducation Prioritaire

Colmar - Mulhouse - Strasbourg

Dans un souci constant d'ouverture et de décloisonnement de la culture, nous avons à cœur d'initier les enfants de quartiers dits « sensibles », scolarisés dans des Réseaux d'Éducation Prioritaire, aux arts lyrique et chorégraphique. Réticents pour certains en début de projet, ils deviennent bien souvent des spectateurs assidus au fil des saisons. La réussite de tels projets est, pour beaucoup, due à l'énergie de professeurs passionnés et pleinement investis dans leur mission de transmission.

Exemple de collaboration :

- Le Réseau d'Éducation Prioritaire Pfeffel de Colmar est engagé depuis 2007 dans un partenariat culturel très riche avec l'Opéra national du Rhin. Chaque saison, les élèves découvrent l'art lyrique, le théâtre, la danse, de manière vivante et interactive aux portes de leur quartier.
- Une collaboration avec le collège Erasme de Hautepierre débute en 2021 ayant pour objectif la découverte des métiers de l'Opéra. Un programme autour des visites des ateliers de constructions des décors, du bâtiment de l'Opéra, de rencontres avec les artisans et techniciens de la maison est organisé.

—> Ce projet est soutenu par le mécène ENGIE-direction institution France et territoires.

Les objectifs sont multiples :

- Permettre à des élèves du collège et des écoles élémentaires du Réseau d'Éducation Prioritaire Pfeffel d'assister à des spectacles d'opéra et de ballet. Ce projet s'inscrit dans le Contrat d'Objectifs Scolaires du réseau dans le cadre de l'ouverture culturelle ;
- Travailler ensemble sur des projets communs dans le cadre de l'inter-degré écoles élémentaires et collèges ;
- Favoriser l'acquisition des compétences langagières (capacité d'écoute, expression orale et écrite) ;
- Rendre concrète et vivante l'acquisition de savoirs.

le projet Tab Lab et l'Opéra national du Rhin

Strasbourg

Tab Lab a pour but l'expérience d'une exploration sensible par l'utilisation des nouveaux outils numériques et propose une analyse des lieux culturels à travers leurs coulisses et leurs fabriques. S'en suit une restitution sous forme de film avec un point de vue et le regard du cinéma documentaire où le public de Tab Lab est placé au centre du projet artistique et pédagogique. Conçu et dirigé par Serge Fretto, auteur-réalisateur, scénariste et intervenant pédagogique en cinéma et audiovisuel, Tab Lab a pour structure porteuse du projet l'agence Les bruits de la lune.

Les participant.e.s se rendent dans un lieu culturel, explorent le lieu, observent et rencontrent les professionnel.le.s des métiers artistiques et techniques. Tout cela forme le contenu d'ateliers sonores et photographiques.

L'Opéra national du Rhin, inséré dans ce dispositif en 2019 poursuit sa collaboration au travers d'un nouveau projet ciblant des jeunes adultes pour faire une étude des ateliers de construction de décors à la Meinau.

pass culture

Strasbourg

Le Ministère de la Culture a lancé en novembre 2018 une expérimentation du projet présidentiel « Pass Culture » qui dote d'un montant de 500 € tout jeune âgé de 18 ans afin qu'il puisse acquérir des biens culturels pour une période de deux ans.

Des offres gratuites sont également répertoriées afin de promouvoir et de rendre visible les établissements culturels faisant partie du dispositif.

Il nous tient à cœur d'inciter les jeunes à venir par eux-mêmes dans les murs de l'Opéra du Rhin. Nous souhaitons inviter ces jeunes à mieux connaître le processus de création d'une production d'opéra ou de ballet.

le projet pédagogique Bal en Liance 2021 / *Maria de Buenos Aires*

Strasbourg

Depuis toujours, le programme de l'Opéra national du Rhin donne une place importante aux jeunes publics. Des activités pédagogiques accompagnent les élèves et les enseignants dans la rencontre avec les artistes et les œuvres. Bruno Bouché, Directeur artistique du CCN-ballet de l'opéra national du Rhin souhaite développer son action pédagogique par des initiatives où les enfants sont au centre des projets.

L'action nationale Bal en Liance de l'OCCE a vu durant la saison 2017/2018 sur le territoire mulhousien. La mise en synergie des projets du CCN-ballet de l'opéra national du Rhin et de l'OCCE 68 a permis l'écriture d'un projet commun qui s'est concrétisé par un bal en mai 2018 à la Filature, scène nationale de Mulhouse.

Dans le cadre de la saison 2018/2019 et du festival Arsmundo Argentine, Bruno Bouché, a invité Mathias Tripodi à la mise en scène de la nouvelle création chorégraphique de *Maria de Buenos Aires*. En parallèle de cette création, le chorégraphe a initié quatre classes à l'univers du tango sur le territoire de Colmar.

Pour la saison 2019/2020, Bruno Bouché a invité le chorégraphe Bruno Benne de la compagnie Beaux-Champs, à travailler en collaboration avec Béatrice Massin, chorégraphe de la création *le Joueur de Flûte*. La synergie de ce travail devait être à l'origine d'une réflexion autour de la danse baroque afin de mettre en œuvre un bal avec des établissements scolaires du territoire colmarien.

Suite à l'épidémie de covid-19, le projet initial de Bal en Liance a rebondi et s'est orienté vers une nouvelle formule : Bal en Liance #Baroque. Les partenaires ont ainsi décidé de créer un nouveau projet de collaboration à partir de tutoriel envoyé aux élèves par l'artiste, les invitant à créer leurs vidéos. À partir de leurs expériences, rassemblant leurs inspirations et leurs créations, le CCN- Ballet de l'Opéra national du Rhin a produit une restitution du travail pédagogique sous la forme d'un bal à travers la création d'une vidéo commune.

Saison 2020/2021 : Bal en Liance 2021–*Maria de Buenos Aires*

Fort de ses expériences réussies, le CCN-Ballet de l'opéra national du Rhin et l'OCCE 67 ont décidé de reconduire le projet sur le territoire strasbourgeois.

Entrée au répertoire du Ballet de l'Opéra national du Rhin en 2018, la production *Maria de Buenos Aires* imaginée par Mathias Tripodi revient cette saison pour célébrer le centenaire de la naissance du compositeur argentin Astor Piazzolla, père du Nuevos tango.

A partir du mois de janvier 2021, 8 séances par classe seront programmées avec le chorégraphe. Le projet fédérateur concernera quatre classes (2 CM2, 2 6ème) du territoire strasbourgeois choisi pour favoriser leur rencontre et développer une dynamique autour d'échanges possibles : lien vers cycle 3, rencontres de classe de secteur REP+ et classes de centre-ville, échanges de pratiques interdisciplinaires entre professeur.e.s.

Temps forts

-pour les équipes pédagogiques, le parcours artistique a démarré le 16 décembre 2020 à l'Opéra national du Rhin par une formation organisée par la DAFOR (rectorat), en partenariat avec l'OCCE, le CCN-BOnR et la DAAC avec la participation de Bruno Bouché, Directeur artistique et Matthias Tripodi, chorégraphe.

- le rendez-vous à l'Opéra national du Rhin en avril 2020.

Les quatre classes assisteront à une représentation de *Maria de Buenos Aires*.

-Pour les élèves et les équipes pédagogiques, un Bal qui permettra la rencontre, les échanges, qui fera le lien de tous les ateliers suivis par les élèves.

-Pour les élèves et tous les publics, une Milonga- Bal en Liance ouverte à tous sur le parvis de l'Opéra national du Rhin le samedi 17 avril 2021 à 15h.

les lycées professionnels

Mulhouse - Strasbourg

L'action pédagogique de l'Opéra national du Rhin passe aussi par la sensibilisation des jeunes aux métiers de l'Opéra, à leurs spécificités et leur diversité, des ateliers de décors aux ateliers de perruques et maquillages, en passant par la machinerie ou la régie.

Nous travaillons notamment avec :

- Les sections « coiffure » des lycée Jean Geiler et Jean Rostand / Strasbourg;
- La section « sanitaire et sociale » du lycée Oberlin / Strasbourg ;
- La section «métiers de la mode» du lycée Jean Rostand / Strasbourg ;
- Le lycée professionnel du Rebberg / Mulhouse, Section aide à la personne;
- Le lycée Polyvalent et CFA Emile Mathis / Schiltigheim.

l'enseignement supérieur

Colmar - Mulhouse - Strasbourg

L'Opéra national du Rhin remplit une mission de formation auprès d'étudiant.e.s dont le cursus universitaire est proche des arts, de la musique, de la danse ou de la gestion culturelle, mais aussi dans le cadre de la sensibilisation des publics en général, à travers des partenariats avec associations, centres ou organismes en lien direct avec le réseau étudiant. Par ces partenariats divers, les étudiant.e.s découvrent l'Opéra.

Quelques exemples de formations partenaires :

- Arts et musique : Centre de formation des musiciens intervenants de Sélestat, Conservatoire de Strasbourg, Conservatoire de Mulhouse, HEAR, Université de Strasbourg et Université de Mulhouse.
- Enseignement : INSPE Strasbourg, INSPE Colmar

la licence Arts du spectacle de l'Université de Strasbourg

Strasbourg

Les étudiant.e.s sont formé.e.s à l'art lyrique et à la danse à travers un cours sur la structure, sur l'art qu'elle abrite, et sur les professionnel.le.s qui la font vivre. Ces derniers interviennent pour présenter leur travail et montrer leur investissement dans la production d'un spectacle. Cet enseignement, intitulé «Découverte du monde professionnel» représente une formation de deux heures par semaine, de septembre à novembre, soumise à évaluation. Le département jeune public assure cette option.

Intervenants : Responsable du département jeune public • Chef de service costumes • Ateliers décors • Responsable machiniste • Régie de scène • Administration artistique • Régisseur et direction des chœurs • Chef de service coiffure - maquillage et accessoires • Communication • Production • Chargé de Développement des missions du CCN Ballet de OnR • Éclairagiste • Coordination • Ressources musicales.

Pour l'année 2020, cet enseignement a été dispensé à 30 étudiant.e.s en partie en visioconférence mais aussi en présentiel, le lien est maintenu par delà la fin du cours par des rendez-vous réguliers.

l'école d'architecture de Strasbourg

Strasbourg

Des étudiant.e.s en scénographie avec leur professeur et scénographe Philippe Miesch, d'ordinaire accueilli.e.s pour étudier, le temps d'une matinée à l'Opéra, l'aspect technique de la scène, ont pu bénéficier d'une visite virtuelle et d'un échange en visioconférence. Par ailleurs, deux rendez-vous leur ont été donnés : l'un pour aborder, de la maquette à la réalisation, le processus de fabrication aux ateliers de construction de décors et l'autre, parce qu'il s'agit d'un bâtiment historique mais avant tout d'un bâtiment qui accueille du spectacle vivant, d'assister à une représentation dès que la situation sanitaire le permettra.

Haute Ecole des Arts du Rhin - Scénographie

Strasbourg

Avec leur professeur Pierre André Weitz - scénographe lui-même- des étudiant.e.s ont effectué une visite de la scène avec présentation d'un extrait de la présentation de maquette de *Samson et Dalila*, opéra dont les représentations ont eu lieu en octobre.



©cl

Le CROUS

Strasbourg

L'Opéra national du Rhin s'associe depuis 2016 au CROUS de Strasbourg qui organise un « parcours spectacle vivant » comprenant plusieurs structures culturelles de la ville et destiné aux étudiant.e.s peu familiers du monde du spectacle. Une rencontre avec un danseur, une visite de l'Opéra, l'accès à des répétitions sont également proposés. Les étudiant.e.s ont donc l'opportunité de découvrir les arts lyrique et chorégraphique d'une part, et d'autre part, le travail en amont d'une représentation, avec les répétitions proposées.

En 2017 / 2018, la démarche s'est traduite par la mise à disposition de 16 places offertes par le CROUS pour *Forsythe - Kylian - Scholz*, après avoir assisté à la classe du Ballet, ainsi que pour l'opéra *Werther*.

En 2018 / 2019, la démarche est reconduite : 15 places offertes par le CROUS pour *Spectres d'Europe*, après avoir assisté à la classe du Ballet, le jour-même.

En 2019/2020: 50 étudiant.e.s assistent à l'opéra *Rusalka* le 24 octobre, après en avoir, deux jours avant vu une répétition.

En 2020/2021, le partenariat se poursuit sur le même format.

Malheureusement le contexte sanitaire ne permet pas aux étudiant.e.s de venir au spectacle. Le format se réinvente de façon virtuelle en invitant ces spectateurs à visionner les captations des différents spectacles de la saison. Cela a été le cas pour *Hansel et Gretel*, *Spectres d'Europe#3*, *danser Mozart au XXIème siècle*. Et pour que le lien reste vivant, la visite virtuelle de l'Opéra leur est proposée ainsi qu'un moment d'échange à l'issue

l'université de la danse

Mulhouse - Strasbourg

Le Centre chorégraphique national de l'Opéra national du Rhin propose une rencontre autour de la danse sur les campus strasbourgeois à l'occasion de chaque production de la saison. Elle permet de découvrir et d'analyser les clés de chaque spectacle dans un rapport direct et convivial.

Cette année encore, des conférences dansées à destination des étudiants étaient prévues à Mulhouse et à Strasbourg autour des productions *Spectres d'Europe#3*, *Les Ailes du Désir* et *Maria de Buenos Aires*.

la guinguette culturelle

Strasbourg

Pour être au plus proche du milieu universitaire, l'Opéra national du Rhin se rend tous les ans au Restaurant universitaire de l'Esplanade du CROUS à la rencontre d'un public en devenir. À cette occasion des places pour une production de la saison sont offertes et surtout, des échanges se créent autour du thème de l'Opéra : la sensibilisation est directe.

Le jeudi 15 octobre 2020 cette rencontre festive devait se tenir au Restaurant universitaire du quartier Esplanade et des places devaient offertes pour le ballet *Spectres d'Europe#3*. Malheureusement, cet évènement a dû être annulé.

Avec le SUAC (Service Universitaire de l'Action Culturelle), des visites et autres rendez-vous, notamment avec le BOnR sont organisés, sous forme distancée à cause de l'épidémie: visionner le film de la captation de *Danser Mozart au XXIème siècle*, échanger avec les chorégraphes de la production Rubén Julliard/Marwik Schmitt, assister à la classe du Ballet...

Strasbourg aime ses étudiants

Strasbourg

Chaque année, une visite de l'Opéra de Strasbourg est proposée à environ 50 étudiant.e.s, dans le cadre de «Strasbourg aime ses étudiants».

les stages d'étudiant.e.s au sein de l'Opéra national du Rhin

Mulhouse • Strasbourg

De nombreux étudiant.e.s sont accueillis dans les locaux de l'Opéra national du Rhin au sein de divers services. Ainsi, des stages d'observation ou des stages aux missions bien spécifiques peuvent être proposés lors de courtes périodes. Des missions plus globales sont également offertes à certains étudiant.e.s lors de stages professionnels de 2 à 6 mois. En raison du Covid19, cette pratique a dû être suspendue mais sera reconduite dès que possible.

le développement des partenariats avec le public étudiant

Strasbourg

L'Opéra national du Rhin poursuit une mission d'ouverture auprès du public étudiant, notamment à travers des actions que nous avons à cœur de pérenniser. De plus, le tarif par spectacle pour les étudiants détenteurs du Pass Campus et donc de la Carte Culture est de 6€.

création de nouveaux partenariats :

Strasbourg

Cette saison, bien que compliquée, a vu naître une nouvelle collaboration avec APOGEE Culture, association étudiante rattachée au Master 2 « politique et gestion de la culture » de Sciences Po Strasbourg. Une rencontre virtuelle avec notre directeur de scène a été organisée en attendant de pouvoir les accueillir au spectacle. Une saison normale peut nous voir accueillir en moyenne 4 nouveaux partenariats.

le cadre associatif

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville

Mulhouse - Strasbourg

L'Afev a pour mission de lutter contre les inégalités dans les cités populaires. Elle crée des binômes étudiant.e.s - jeunes issus des quartiers en vue de soutien scolaire mais aussi d'ouverture culturelle. Enfants, et parfois aussi étudiants, découvrent un nouveau monde.

Depuis la rentrée 2016, l'Opéra national du Rhin s'associe à la démarche de l'Afev Strasbourg avec cette volonté commune de faire découvrir l'Opéra aux enfants et étudiant.e.s de l'association. Les actions de la saison 2020-2021 auraient dû s'articuler autour des actions suivantes et se sont transformées en activités dématérialisées.

- Visite de l'Opéra, finalement réalisée à distance.
- Répétition de *Hansel & Gretel* pour les étudiant.e.s bénévoles
- Venue à la représentation de *Gretel & Hansel* pour les binômes étudiant.e.s/enfants
- Répétition de *La Mort à Venise* pour les étudiant.e.s bénévoles
- Prégénérale ou Générale de *La mort à Venise* pour les étudiant.e.s bénévoles
- Répétition de *Hémon* pour les étudiant.e.s bénévoles et les collégien.ne.s accompagné.e.s
- Générale de *Hémon* pour les binômes collégien.ne.s-étudiant.e.s et 1 parent possible par jeune
- Venue à *Cenerentolina* pour les binômes enfants-étudiant.e.s.

Pour préparer au mieux les étudiant.e.s en amont, nous les avons également conviés à la pré-générale de *Samson et Dalila* afin qu'ils se familiarisent avec l'Opéra avant d'initier, à leur tour, les enfants. Nous leur avons également fourni tous les documents pédagogiques qui sont indispensables à une bonne préparation.

→ Ce projet est soutenu par le mécène Rive Gauche Immobilier

A compter de la saison 2020/2021, l'antenne du Haut-Rhin rejoint le dispositif.

la sensibilisation des enseignant.e.s

Plan Académique de Formation

Mulhouse - Strasbourg

En partenariat avec la DAAC, le Rectorat et l'Inspection Académique, deux journées de sensibilisation par saison à l'opéra et au ballet sont organisées. En moyenne, 60 enseignant.e.s sont ainsi invité.e.s à une initiation leur permettant de découvrir les bases pour monter un projet interdisciplinaire : exploitations pédagogiques multiples et ludiques, valorisation des métiers artistiques et techniques.

Le mardi 8 juin 2021, la journée se développe autour de l'activité du Ballet de l'Opéra national du Rhin, avec une découverte de la classe du Ballet, la participation à un atelier de pratique, une rencontre avec des danseurs de la compagnie et pour finir la participation à la représentation scolaire de *Danser Mozart au XXIème Siècle*.

Le lundi 7 juin 2021, la journée se déroule autour des métiers de l'Opéra et des ressources à exploiter pour transmettre le goût de l'art lyrique aux enfants

le parcours découverte de l'INSPE Strasbourg

Strasbourg

30 élèves-enseignant.e.s de l'INSPE de Strasbourg participent chaque année à un parcours découverte comprenant plusieurs actions de travail autour de l'Opéra. Cette saison le projet s'articule autour du Ballet *Maria de Buenos Aires* et de l'opéra *La Mort à Venise* réalisée en direct en visioconférence.

Mercredi 14 avril

- Visite de l'Opéra et échange sur le mode d'emploi de la collaboration avec l'OnR ;
- Atelier de pratique avec Pasquale Nocera ;
- Visite des Ateliers de construction de décors, proches de l'INSPE Strasbourg

Vendredi 16 avril

- Venue à la représentation scolaire *Tango !* ;
- Venue à la classe du Ballet ;
- Venue à la représentation Tout Public de *Maria de Buenos Aires* ;
- Échange à la fin du spectacle avec les danseurs.



Crédit photo : Klara Beck

l'action culturelle

L'Opéra national du Rhin mène chaque saison de nombreux projets d'action culturelle poursuivant ainsi une mission sociale d'ouverture à tous les publics, particulièrement à celles et ceux qui témoignent l'envie de découvrir l'opéra mais qui, pour diverses raisons, en sont éloignés. L'objectif est de les accompagner dans ce parcours d'initiation en leur donnant les moyens d'appréhender cet univers souvent inconnu.

Bien entendu, chaque projet est unique et la venue au spectacle reste l'élément fondateur de tout projet de sensibilisation.

LE MILIEU HOSPITALIER

culture à l'hôpital

Strasbourg

En 1999, les ministères de la culture et de la santé ont signé la Convention « Culture à l'hôpital » qui vise à favoriser l'action culturelle au sein des établissements de soins. Par la suite, des agences régionales de l'hospitalisation et des DRAC ont elles-mêmes signé ce type de conventions. C'est le cas en Alsace en 2004. Cette convention permet de créer des jumelages entre des structures culturelles et hospitalières.

C'est précisément dans ce cadre que s'inscrit le partenariat entre l'Opéra national du Rhin et l'Établissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN), lancé en 2005 ainsi que le Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPEA).

Il a pour ambition de favoriser la découverte de la musique classique, de l'opéra et du ballet aux patients adultes et enfants pris en charge par l'EPSAN.

L'EPSAN réunit plusieurs centres psychothérapeutiques pour enfants et adolescents du Bas-Rhin. Ces centres regroupent des centres d'accueil thérapeutique à temps partiel et des hôpitaux de jour sur les secteurs de Schiltigheim, Haguenau, Saverne et Wissembourg. Le SPEA concerne les HU de Strasbourg. Les publics pris en charge ont des pathologies variées, plus ou moins graves et certains enfants sont scolarisés. Nous les accueillons lors des spectacles et des interventions, sous forme d'ateliers de pratiques, peuvent être menées sur places.

L'association «Aline sourit à la vie»

Strasbourg

L'association «Aline sourit à la vie» s'occupe d'égayé le quotidien des enfants malades du cancer ainsi que de ceux ayant des maladies non-reconnues, de répondre à leurs besoins, de réaliser leurs rêves, le tout en y incluant les familles. L'association agit dans le Grand Est et dans toutes les régions de France, là où elle est sollicitée. C'est en mobilisant les uns et les autres, qu'elle parvient à mettre des bonheurs en place, et de permettre aux familles de garder le sourire avec la force de se battre sans relâche chaque jour.

Pour la saison 2020-2021, un parcours à distance a été imaginé pour garder le lien. C'est ainsi que ces enfants pourront voir le film tiré de la captation du spectacle jeune public *Gretel et Hansel* à l'issue duquel ils pourront poser toutes leurs questions lors d'un échange avec les chanteurs de l'Opéra Studio

→ Ce projet est soutenu par le mécène R-GDS.

les instituts spécialisés

Mulhouse - Strasbourg

En accord avec les éducateurs .trices et les soignant.e.s de ces structures, nous mettons en place des projets de sensibilisation au spectacle vivant - opéra et ballet - afin d'éveiller la curiosité de ces enfants et adolescent.e.s en difficulté, et de développer leur sensibilité musicale.

Les structures concernées :

- les Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques Saint-Charles à Schiltigheim et La Forge à Wintzenheim scolarisent des enfants présentant des troubles sévères du langage ;
- Service de psychothérapie pour enfants et adolescent.e.s de l'Elsau : suivi d'enfants et d'adolescent.e.s atteints de troubles autistiques, psychotiques ou névrotiques et de retard mental.

LE LIEN AVEC LES AINÉS

les maisons de retraites

Strasbourg

Les EHPAD (anciennement maisons de retraite médicalisées) sont des lieux de vie adaptés au rythme des résidents qui y bénéficient d'une prise en charge globale et personnalisée.

L'Abrapa gère aujourd'hui 13 établissements sur le département du Bas-Rhin avec une offre globale de 1073 lits dont 15 en hébergement temporaire et 93 en unité de vie protégée (pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés).

En raison du Covid19, les interventions in situ ont été impossibles. Nous avons alors filmé une visite augmentée de l'Opéra que les résidents de l'Abrapa Neudorf ont pu vivre de façon virtuelle. S'en est suivi un échange en visioconférence. Sont programmées ensuite une rencontre avec les artistes du Choeur, des visionnages de spectacles enregistrés comme *Gretel et Hansel* ou *Danser Mozart au XXIème Siècle* agrémenté d'un échange avec les artistes et les chorégraphes .

APALIB - espace bel âge et la maison du temps libre

Colmar - Mulhouse

L'Opéra s'engage à favoriser l'accès à la culture musicale de personnes âgées en vue de permettre le maintien des liens sociaux, de favoriser l'épanouissement individuel.

Cette démarche se traduira par une proposition pour une visite virtuelle de l'Opéra avec un temps d'échange à l'issue avec les résidents. Les bénéficiaires pourront au préalable avoir eu un échange préparatoire avec la Médiathèque du Haut-Rhin. (Bibliothèque européenne d'Alsace depuis le 1er janvier 2021)

association Diaconat Bethesda

Mulhouse

Dans le cadre du projet « Culture et Solidarité » l'EHPAD Bethesda souhaite emmener ses résidents vers le spectacle vivant. Proposition leur est faite des les accueillir à la Filature pour assister à l'opéra *Alcina* de Haendel le dimanche 13 juin à 15h et *Madame Butterfly* de Puccini, le dimanche 4 juillet à 17h . Un rendez-vous pour visiter virtuellement l'Opéra de Strasbourg est également offert.

LE MONDE DU HANDICAP

l'association Adèle de Glaubitz

Strasbourg

L'Opéra national du Rhin entretient une collaboration avec des institutions qui accueillent, entre autres jeunes, des enfants en situation de déficience visuelle et auditive. Nous accompagnons ces jeunes spectateurs en leur permettant notamment de s'appropriier les décors par le toucher avant le début du spectacle.

Un projet se poursuit depuis plusieurs années avec élèves en situation de déficience visuelle de l'Association Adèle de Glaubitz Neuhof.

Pour la saison 2020-2021, les enfants en situation de déficience visuelle et auditive devaient assister à l'opéra *Gretel et Hansel*.

fondation Le Phare / Illzach

Mulhouse

Dans le cadre du projet Bulles, un projet autour du ballet a été initié en collaboration avec l'Espace 110 d'Illzach pour un groupe de la Fondation Le Phare (Institut pour personnes en situation de déficience sensorielle et dysphasiques)

l'AAPEI

Strasbourg

L'association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis a pour missions :

- Pour les parents: d'accueillir et de soutenir moralement, de conseiller, d'informer et de former, de développer l'esprit d'entraide et de solidarité entre les familles et de les aider à assumer leur rôle de parents d'un enfant différent.

- Pour les enfants, adolescents et adultes de faire reconnaître par tous le droit au respect et à la dignité, de promouvoir et de gérer des services et structures adaptés pour répondre à leurs besoin d'accompagnement, d'éducation, d'insertion et de leur permettre de s'épanouir pleinement et quotidiennement dans la Cité.

Un programme pédagogique autour de l'opéra jeune public *Gretel & Hansel* et du ballet *Les ailes du Désir* a été développé pour eux autour de rencontres, échanges et atelier de pratique suivies par la venue aux spectacles.

LE SECTEUR SOCIAL

Les associations

Tôt ou t'Art

Colmar • Mulhouse • Strasbourg

Depuis de nombreuses années, l'Opéra national du Rhin s'engage à favoriser l'accès à la culture musicale des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle dépendant des structures d'insertion adhérentes à l'association Tôt ou t'Art sur toute la Région Grand-Est.

En suscitant rencontres et échanges, en ouvrant le champ de vision, cette association veille à permettre aux personnes en insertion de participer à la vie de la Cité et d'exercer effectivement leur citoyenneté, de faire l'apprentissage de repères au quotidien, de recréer le lien avec un environnement social, familial et culturel, et de retrouver une dynamique de vie.

Chaque saison, nous mettons à la disposition de l'association plus de 350 places de spectacle (opéras, ballet et récitals) au tarif préférentiel de 3€ que l'association propose à ses adhérents au même tarif.

Parce-que notre collaboration ne se limite pas à la venue au spectacle, nous montons également des projets avec des associations membres de Tôt ou t'Art qui témoignent l'envie de découvrir l'opéra et le ballet autrement, à travers des rencontres avec les artistes, des visites ou des répétitions.

Ainsi, à Colmar, le projet «Si la culture m'était contée» se déroule avec des associations en lien avec Tôt ou t'Art :

- l'IME Saint Joseph avec des adolescents présentant des déficiences visuelles,
- le CADA qui accueille des primo-arrivants
- le service addictologie de l'hôpital de Colmar

Une assemblée s'est tenue pour la présentation des productions de l'OnR données à Colmar parmi lesquelles un choix «coup de coeur» a été fait et a donné lieu à un atelier d'écriture. Une proposition est faite de regarder le film de la captation du ballet *Danser Mozart au XXIème Siècle* suivi d'un échange avec les chorégraphes et le visionnage de la classe en visioconférence.

Ithaque

Strasbourg

Cette structure accueille des personnes en proie à des addictions diverses. L'équipe d'éducateurs, de médecins et de psychologues travaille à leur progression vers l'indépendance, notamment en relation avec les partenaires sociaux. C'est dans une démarche de réintégration sociale, de partage et de moments de culture que nous nous inscrivons, en développant des rencontres au siège de la structure, des visites de l'Opéra, la venue à des répétitions et aux générales.

Cette saison, des membres de l'association ont été invités à la répétition prégénérale de *Samson et Dalila* et à visionner la captation de *La Mort à Venise*.

le refuge

Strasbourg

De jeunes adultes rejetés par leur famille du fait de leur homosexualité sont hébergés dans des appartements de l'association. L'Opéra national du Rhin les invite, ainsi que les bénévoles qui les accompagnent, à découvrir opéras et ballets au travers de répétitions. Depuis près de 5 ans, ils ont l'occasion de visiter les coulisses de l'Opéra et de rencontrer des professionnel.le.s de la Maison avec lesquels ils échangent sur leurs différents parcours professionnels. Cette année, les membres de cette association ont été conviés à la répétition prégénérale de *Samson et Dalila* et à visionner la captation de *La Mort à Venise*.

centre d'information sur les droits des femmes et des familles / Site Haguenau

Strasbourg

Le CIDFF du Bas-Rhin exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est :

- D'informer sur les droits des femmes
- De favoriser leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle .
- De promouvoir l'égalité.

Le CIDFF est aujourd'hui un « réseau expert » sur les droits des femmes et des familles et sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Grâce au maillage territorial ainsi qu'à un large partenariat opérationnel et financier, l'ancrage sur les territoires est fort. Être au plus proche des besoins des femmes et des familles et à l'écoute des professionnel.le.s d'un territoire, telle est la dimension prospective de l'association. Le développement des outils de communication permet de toucher un plus large public et une meilleure connaissance de l'ensemble des services proposés afin d'intervenir de la façon la plus appropriée.

Un projet concernant 30 personnes étant amorcé cette saison autour des ballets *Les ailes du Désir* et *Maria de Buenos Aires*. Outre la venue aux spectacles, une visite et une rencontre avec les professionnel.le.s de la maison sont programmées dès que cela sera possible et un atelier de pratique de danse est aussi prévu ainsi que la venue lors de la classe du ballet avec des jeunes femmes issues des «gens du voyage».

l' ARSEA , site ROETHIG

Strasbourg

La mission de l'ARSEA, Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation, c'est avant tout pouvoir prendre en compte et accompagner des personnes dont la différence fait qu'elles ne peuvent pas être autonomes tout de suite .

Cette saison, le projet continue. Nous espérons pouvoir accueillir les bénéficiaires lors des représentations du ballet *Maria de Buenos Aires* et le concert pédagogique *Madame Chrysanthème*, leur faire aussi découvrir l'envers du décor lors de la classe, l'entraînement quotidien des danseurs.

les centres sociaux

le centre socio-culturel Europe

Colmar

La saison 2020-2021 voit naître un nouveau partenariat avec le CSC Europe de Colmar qui devrait toucher entre 70 et 100 personnes.

Venir au spectacle pour voir un ballet : *Danser Mozart au XXIème siècle*, puis un opéra *Gretel et Hansel*, découvrir l'opéra autrement, de l'intérieur, en faisant un atelier de pratique en danse et en chant, assister à la classe et découvrir le quotidien d'un danseur du Ballet de l'Opéra national du Rhin. Voici ce qui est proposé pour initier cette aventure.

La captation des deux spectacles ont permis par leur diffusion de surseoir à l'impossibilité d'assister in vivo aux représentations.

le milieu carcéral

maison d'arrêt

Colmar

Dans un souci de toujours porter l'action de l'opéra dans des lieux qui en sont éloignés, un projet de médiations est organisé avec le concours de la Médiathèque du Haut-Rhin (devenue Bibliothèque européenne d'Alsace le 1er janvier 2021) sous forme, entre autre, d'intervention de l'Opéra Studio.

maison centrale d'Ensisheim

Mulhouse

Toujours avec le concours de la Bibliothèque européenne d'Alsace (anciennement Médiathèque du Haut-Rhin), des interventions du ballet sont imaginées pour envisager la danse comme sport de combat.

la protection de l'enfance

la Cité de l'enfance

Colmar

La Cité de l'enfance a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en Foyer de l'enfance sont d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale.

Avec les parents, les éducateurs ou les familles d'accueil dans le but de travailler le lien social et culturel, les enfants seront conviés à assister à un opéra jeune public et l'opéra, par le biais de son Studio leur proposera un atelier chant.

la protection judiciaire de la jeunesse

Strasbourg

La mission de la PJJ est de prendre en charge les mineurs, qu'ils soient victimes ou délinquants. Dans ce cadre, la PJJ assure le suivi des mesures éducatives.

Depuis plusieurs années des jeunes sont accueillis au sein de l'opéra pour une sensibilisation au spectacle vivant, pour des rencontres avec les professionnels de la Maison.

Ainsi, cette année des adolescents en classe d'inclusion des collèges François Truffaut à Strasbourg-Hautepierre et le Ried à Bischheim ont eu accès à des visites, et virtuelle de l'opéra et en présentiel aux ateliers de décors de l'OnR.

LE PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION

le foyer Notre Dame

Strasbourg

L'Association Foyer Notre Dame est aujourd'hui en charge de 14 établissements, services et dispositifs. Elle héberge et accompagne près de 1500 personnes chaque jour.

Son action autour de la jeunesse est aujourd'hui centrée autour de jeunes travailleurs, de jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et de Mineurs Non Accompagnés.

Le Pôle Asile-Réfugiés est quant à lui positionné sur toute la chaîne de la demande d'Asile, du premier accueil jusqu'à l'accompagnement des réfugiés statutaires ou des personnes régularisées. De nombreux rendez-vous ont été programmés pour la saison 2020-2021 autour de la plupart des spectacles.

CONTACTS

SERVICE COMMUNICATION

Elizabeth Demidoff • Directrice de la communication et du mécénat
tél + 33 (0)3 68 98 75 43 • edemidoff@onr.fr

DÉPARTEMENT JEUNE PUBLIC

Hervé Petit • Responsable
tél + 33 (0)3 68 98 75 23 • hpetit@onr.fr

Céline Nowak • Assistante - médiatrice culturelle
tél + 33 (0)3 68 98 75 21 • cnowak@onr.fr

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN

Pasquale Nocéra • Chargé de développement des missions du CCN
tél + 33 (0)3 89 45 94 14 • pnocera@onr.fr

OPÉRA NATIONAL DU RHIN

19 place Broglie • BP 80 320 • 67 008 Strasbourg
Visitez notre site: www.operanationaldurhin.eu

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ONR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670116000010

POSTE COMPTABLE : DRFIP

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SIVU OPERA NATIONAL DU RHIN (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A4 - Etat des provisions	27
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	28

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	ONR SIVU OPERA NATIONAL DU RHIN	BP 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 726 611,00	21 726 611,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	21 726 611,00	21 726 611,00
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	241 000,00	241 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	241 000,00	241 000,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 967 611,00	21 967 611,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 556 950,00	0,00	3 609 717,00	3 609 717,00	3 609 717,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 679 916,00	0,00	17 507 194,00	17 507 194,00	17 507 194,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	353 450,00	0,00	306 700,00	306 700,00	306 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		21 590 316,00	0,00	21 423 611,00	21 423 611,00	21 423 611,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 597 816,00	0,00	21 485 611,00	21 485 611,00	21 485 611,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	270 000,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		271 000,00		241 000,00	241 000,00	241 000,00
TOTAL		21 868 816,00	0,00	21 726 611,00	21 726 611,00	21 726 611,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 726 611,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 561 000,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 218 800,00	0,00	3 168 000,00	3 168 000,00	3 168 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 676 116,00	0,00	16 596 126,00	16 596 126,00	16 596 126,00
75	Autres produits de gestion courante	345 000,00	0,00	337 485,00	337 485,00	337 485,00
Total des recettes de gestion courante		21 800 916,00	0,00	21 726 611,00	21 726 611,00	21 726 611,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	67 900,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 868 816,00	0,00	21 726 611,00	21 726 611,00	21 726 611,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		21 868 816,00	0,00	21 726 611,00	21 726 611,00	21 726 611,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 726 611,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	241 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	121 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00	101 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	151 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	271 000,00	0,00	241 000,00	241 000,00	241 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	271 000,00	0,00	241 000,00	241 000,00	241 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	270 000,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	271 000,00		241 000,00	241 000,00	241 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	271 000,00	0,00	241 000,00	241 000,00	241 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	241 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 609 717,00		3 609 717,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 507 194,00		17 507 194,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	306 700,00		306 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	59 000,00	0,00	59 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	240 000,00	240 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 000,00	1 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	21 485 611,00	241 000,00	21 726 611,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 726 611,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00	120 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	101 000,00	0,00	101 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	241 000,00	0,00	241 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 625 000,00		1 625 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 168 000,00		3 168 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	16 596 126,00		16 596 126,00
75	Autres produits de gestion courante	337 485,00	0,00	337 485,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		21 726 611,00	0,00	21 726 611,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 726 611,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		240 000,00	240 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 000,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	241 000,00	241 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 556 950,00	3 609 717,00	3 609 717,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	45 000,00	25 000,00	25 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	27 000,00	27 000,00
60623	Alimentation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	35 000,00	45 000,00	45 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	55 000,00	65 000,00	65 000,00
60636	Vêtements de travail	60 000,00	50 000,00	50 000,00
6064	Fournitures administratives	30 000,00	28 000,00	28 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	584 300,00	645 400,00	645 400,00
6132	Locations immobilières	14 200,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	156 500,00	231 950,00	231 950,00
61551	Entretien matériel roulant	32 000,00	32 000,00	32 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	22 000,00	22 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	22 000,00	22 000,00
6161	Multirisques	43 000,00	40 000,00	40 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6226	Honoraires	120 000,00	108 100,00	108 100,00
6231	Annonces et insertions	111 300,00	117 360,00	117 360,00
6237	Publications	125 410,00	126 410,00	126 410,00
6238	Divers	117 000,00	125 590,00	125 590,00
6241	Transports de biens	17 800,00	14 000,00	14 000,00
6247	Transports collectifs	89 038,00	112 159,00	112 159,00
6251	Voyages et déplacements	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6256	Missions	830 152,00	776 611,00	776 611,00
6257	Réceptions	101 800,00	89 155,00	89 155,00
6261	Frais d'affranchissement	41 000,00	40 000,00	40 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	33 000,00	33 000,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 000,00	12 000,00	12 000,00
6288	Autres services extérieurs	669 950,00	652 182,00	652 182,00
6353	Impôts indirects	1 000,00	800,00	800,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	49 000,00	55 000,00	55 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 679 916,00	17 507 194,00	17 507 194,00
6333	Particip. employeurs format ^o prof. cont.	71 077,00	62 384,00	62 384,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	79 000,00	73 900,00	73 900,00
64111	Rémunération principale titulaires	8 775 762,00	8 800 000,00	8 800 000,00
64131	Rémunérations non tit.	3 858 138,00	3 767 207,00	3 767 207,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 090 885,00	3 009 014,00	3 009 014,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	777 328,00	736 557,00	736 557,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	198 415,00	200 966,00	200 966,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	502 564,00	469 183,00	469 183,00
64731	Allocations chômage versées directement	147 000,00	196 362,00	196 362,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 247,00	41 121,00	41 121,00
6488	Autres charges	150 500,00	150 500,00	150 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	353 450,00	306 700,00	306 700,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	263 000,00	219 100,00	219 100,00
6531	Indemnités	35 100,00	35 100,00	35 100,00
6533	Cotisations de retraite	3 350,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 000,00	11 500,00	11 500,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	26 000,00	21 000,00	21 000,00
65888	Autres	18 000,00	18 000,00	18 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		21 590 316,00	21 423 611,00	21 423 611,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 500,00	59 000,00	59 000,00
6714	Bourses et prix	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	4 000,00	4 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		21 597 816,00	21 485 611,00	21 485 611,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	270 000,00	240 000,00	240 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	270 000,00	240 000,00	240 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		271 000,00	241 000,00	241 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		271 000,00	241 000,00	241 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 868 816,00	21 726 611,00	21 726 611,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 726 611,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	1 561 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 146 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	415 000,00	425 000,00	425 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 218 800,00	3 168 000,00	3 168 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 530 000,00	2 470 000,00	2 470 000,00
70688	Autres prestations de services	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	488 800,00	498 000,00	498 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 676 116,00	16 596 126,00	16 596 126,00
74718	Autres participations Etat	5 049 819,00	5 049 829,00	5 049 829,00
7472	Participat° Régions	1 304 000,00	1 304 000,00	1 304 000,00
7473	Participat° Départements	28 000,00	28 000,00	28 000,00
74748	Participat° Autres communes	9 465 747,00	9 465 747,00	9 465 747,00
74751	Participat° GFP de rattachement	648 550,00	648 550,00	648 550,00
7488	Autres attributions et participations	180 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	345 000,00	337 485,00	337 485,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	345 000,00	337 485,00	337 485,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		21 800 916,00	21 726 611,00	21 726 611,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	67 900,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	67 900,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		21 868 816,00	21 726 611,00	21 726 611,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 868 816,00	21 726 611,00	21 726 611,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 726 611,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	121 000,00	101 000,00	101 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	69 000,00	49 000,00	49 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		151 000,00	121 000,00	121 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	120 000,00	120 000,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00	120 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		271 000,00	241 000,00	241 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		271 000,00	241 000,00	241 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	270 000,00	240 000,00	240 000,00
28051	Concessions et droits similaires	60 000,00	21 000,00	21 000,00
28182	Matériel de transport	2 000,00	2 000,00	2 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	28 000,00	40 000,00	40 000,00
28184	Mobilier	3 000,00	4 000,00	4 000,00
28188	Autres immo. corporelles	177 000,00	173 000,00	173 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		271 000,00	241 000,00	241 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		271 000,00	241 000,00	241 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		271 000,00	241 000,00	241 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
9620513943	30/09/2020	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					600 000,00									
9926060	CAISSE D EPARGNE GRAND EST	30/04/2017		30/09/2017	600 000,00	F		0,450	0,450	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

ONR - SIVU OPERA NATIONAL DU RHIN - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					600 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		180 000,00					120 000,00	607,50	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		180 000,00					120 000,00	607,50	0,00	0,00
9926060	N	0,00	A-1	180 000,00	0,00	F	0,450		120 000,00	607,50	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		180 000,00					120 000,00	607,50	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	31/12/2000

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	2	
L	AUTRES IMMOBILISATIONS	6	
L	INFORMATIQUE	2	
L	MOBILIER	10	
L	VEHICULES	4	
L	MATERIEL DE BUREAU	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .